

DEMANDE DE LICENCE DE PECHE A PIED A TITRE PROFESSIONNEL EN CHARENTE-MARITIME

Demande à retourner au bureau de Bourcefranc **entre le 4 et le 31 janvier 2024**

PREMIERE DEMANDE *	N° Permis	RENOUVELLEMENT* <i>* (rayer la mention inutile)</i>
---------------------------	------------------	---

Nom : _____	Prénom _____
N° ENIM: _____	ou N° MSA: _____
N° SIRET: _____	
Adresse : _____	
Téléphone : _____	Email : _____

Timbres demandés *	Appâts : 100 €	Bivalves fouisseurs : 200 €	Engins : 100 €
	Gastéropodes : 10 €	Huîtres : 100 €	

* Rayer les timbres que vous ne sollicitez pas

Si vous avez déjà été pêcheur à pied professionnel en Charente-Maritime, merci de préciser les timbres obtenus :

Période (Dates)	Appâts	Bivalves fouisseurs	Engins	Gastéropodes	Huîtres	N° Permis

- La pêche à pied est-elle votre activité principale ? OUI NON
- Avez-vous une autre activité ? OUI NON
- Si oui, laquelle ?
- Avez-vous un navire pour la pêche ? OUI NON
- Si oui, préciser le nom du navire et immatriculation.....
- Avez-vous demandé des permis et/ou demandes de licences dans d'autres départements pour la campagne ? OUI NON
- Si oui, dans quels départements ?

Pièces à joindre au présent document :

- Une attestation de paiement de la CPO du CRPMEM ou C(I)DPMEM de rattachement pour les hors département
- Un justificatif de votre affiliation à un régime social (*ENIM ou MSA*)
- Votre projet professionnel (uniquement pour les premières demandes)
- Une photo d'identité récente (uniquement pour les premières demandes)
- Un engagement écrit pour suivre le stage obligatoire de 195 heures dans les 2 ans qui suivent l'obtention du permis ou l'attestation du centre de formation dans lequel vous avez déjà suivi votre stage
- Un chèque de 280 € à l'ordre du CDPMEM Charente-Maritime pour la CPO Pêche à pied (excepté pour les marins *patrons pêcheurs*)
- Autant de chèques que de timbres demandés à l'ordre du CDPMEM 17
- Les documents relatifs à votre navire de pêche professionnel
- Une attestation de purification pour les demandes du timbre Bivalves fouisseurs (palourdes)

Fait le _____ Signature :

Dossier déposé au CDPMEM 17

le _____

Attention : Toute licence de pêche à pied validée par la Commission d'Attribution des Licences de pêche à pied professionnelle du CDPMEM Charente-Maritime et validée par le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, sera considérée comme définitive pour la campagne à venir et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.